



Sommaire



**Informations communales
et intercommunales**



Urbanisme et travaux



**Petite enfance
et jeunesse**



Environnement

Mairie

30 avenue de la Mairie

31810 Vernet

05.61.08.50.47

www.mairie-le-vernet-31.fr

Accueil au public

Lundi : 9h –12h / 15h-18h30

Mardi, Jeudi et Vendredi :

9h-12h / 15h -17h30

Mercredi : 9h-12h

Bulletin d'informations municipales

EDITO



Chère Vernétoise, Cher Vernétois,

Comme tous les Français, nous sommes confrontés à une crise économique et énergétique majeure qui fragilise notre vie quotidienne.

Dans beaucoup de foyers, l'inflation complique les fins de mois. La mairie est, elle aussi, confrontée à l'explosion des tarifs de l'énergie, des carburants et des matières premières.

Pour faire face à la crise, bon nombre de communes n'ont pas d'autres choix que de réduire ou supprimer des services rendus aux habitants. Heureusement, la bonne santé financière du Vernet nous permet d'assurer les mêmes services sans trop augmenter pour autant les taux communaux d'imposition car, plus que jamais, notre volonté est d'être à vos côtés dans ces temps difficiles. Ce travail budgétaire demeure un acte essentiel qui oriente et priorise les actions économiques, financières et sociales de la municipalité.

2023 sera une année de projets et d'études concernant les bâtiments et la voirie.

L'année 2023, nous le savons, ne sera pas facile car nous savons, d'ores et déjà, qu'elle sera jalonnée de nombreuses incertitudes de situation que nous subirons plus que nous ne les maîtrisons. Pourtant, si chacun d'entre nous concède parfois un petit effort de tolérance, de solidarité, un petit pas vers l'autre, notre vie à tous n'en sera que meilleure et il fera encore mieux vivre au Vernet ; c'est ce à quoi nous nous attelons, tout au long de l'année, avec nos agents municipaux et les élus de mon équipe : vous rendre la vie meilleure. Solutionner toutes les incivilités ou les problèmes de voisinage serait utopique mais essayer ensemble de les atténuer pour que chacun vive dans un cadre agréable et dans le respect des autres est possible.

Je reste mobilisé pour continuer le mandat que nous m'avez confié.

Bien à vous.

Votre maire,
Serge DEMANGE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal a adopté le compte administratif pour l'exercice 2022 lors de sa séance du 14 avril 20223

LES RÉSULTATS EN QUELQUES CHIFFRES :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	2 237 274,56 €	2 606 238,32 €
	Section d'investissement	1 301 332,65 €	1 502 041,03 €

		DEPENSES	RECETTES
REPORT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	Section de fonctionnement		1 956 464,23 €
	Section d'investissement	61 534,57 €	

		DEPENSES	RECETTES
RESTE A REALISER ET A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	599 643,17 €	944 323,28 €

		DEPENSES	RECETTES
RESULTATS CUMULES 2022	Section de fonctionnement	2 237 274,56 €	4 562 702,55 €
	Section d'investissement	1 962 510,39 €	2 446 364,31 €
	RESULTATS 2021		+ 2 809 281,91 €

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022

- Acquisition d'une nacelle pour les services techniques
- Acquisition de divers matériels pour les services techniques et la cantine
- Commencement des missions de maîtrise d'œuvre pour le futur ALAE
- Divers travaux de voirie, de pluvial et d'éclairage public

BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif de 2023 a été voté par le conseil municipal, le 14 avril 2023 pour 7 071 033,49 €, soit 4 969 768,99 € en fonctionnement et 2 101 264,50 € en investissement. Les différentes évolutions du budget sont présentées ci-après par grande famille de dépenses, aussi appelées chapitres afin de vous permettre de lire plus facilement et de mieux comprendre le budget de la commune :

FONCTIONNEMENT

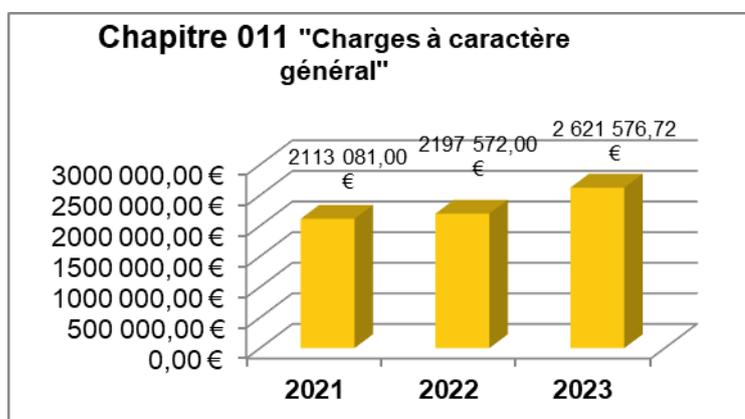
La section de fonctionnement au sein du budget communal correspond aux dépenses courantes de la collectivité.

Dépenses de fonctionnements :

Chapitre 011 « charges à caractère général » :

Ce chapitre correspond aux dépenses de gestion courantes de la collectivité notamment l'énergie, les petites fournitures ou les différents frais d'honoraires. Ce chapitre connaît, pour l'année 2023 une augmentation liée avant tout aux fortes envolées des prix de l'électricité, du gaz et des carburants.

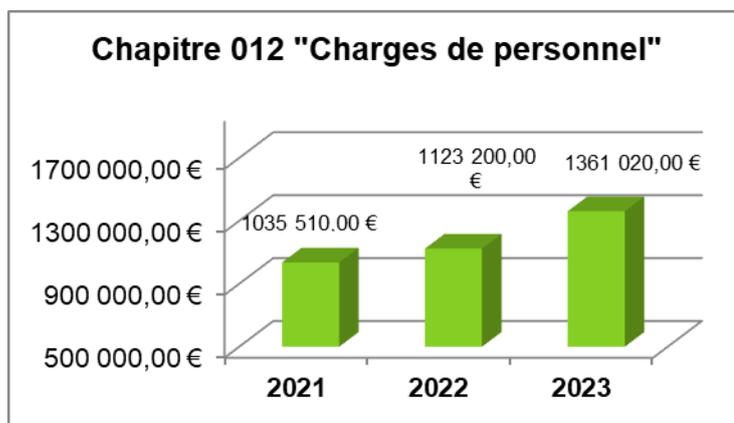
Evolution du chapitre 011 sur les 3 derniers budgets :



Chapitre 012 « charges de personnel, frais assimilés » :

Comme son nom l'indique, ce chapitre rassemble les frais liés au personnel communal notamment les salaires et les charges patronales. Pour l'année 2023, ce chapitre connaît une augmentation mécanique liée à l'ancienneté des agents communaux.

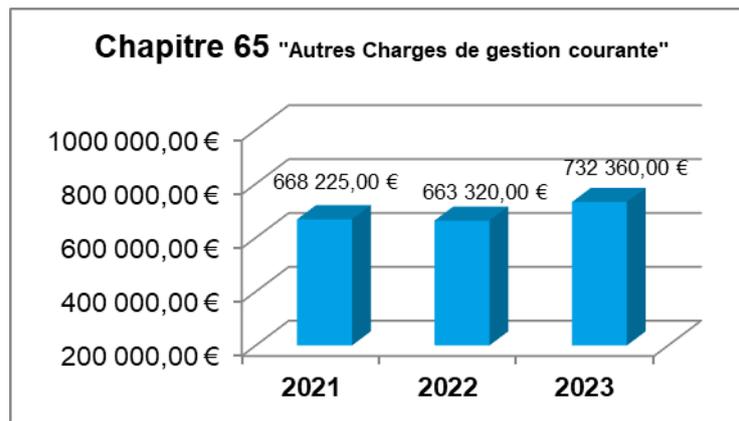
Evolution du chapitre 012 sur les 3 derniers budgets :



Chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » :

Ce chapitre correspond aux charges non comprises dans les chapitres précédents, notamment l'achat de logiciels, la formation des agents communaux ou encore les subventions versées par la collectivité. Ce chapitre connaît une augmentation cette année notamment liée à l'augmentation des subventions aux associations et à la modernisation du parc de logiciel de la mairie.

Evolution du chapitre 65 sur les 3 derniers budgets :

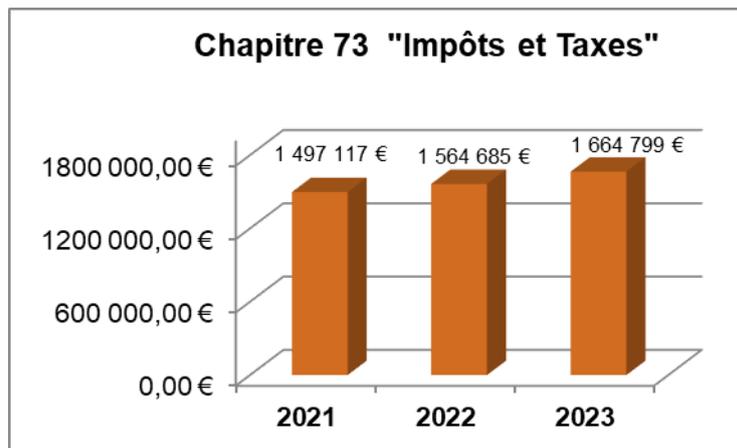


Recettes de fonctionnements :

Chapitre 73 « Impôts et taxes » :

Ce chapitre correspond comme son nom l'indique aux recettes de la collectivité liées aux impôts et taxes. Chaque année ce montant augmente notamment suite à l'augmentation des bases fixées par l'Etat.

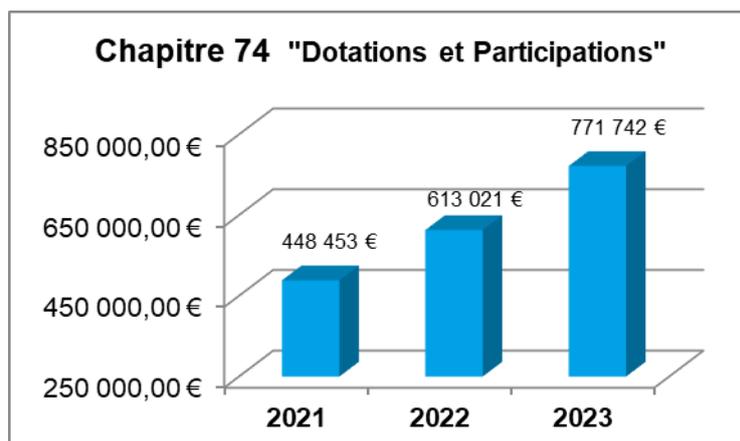
Evolution du chapitre 73 sur les 3 derniers budgets :



Chapitre 74 « Dotations et participations » :

Ce chapitre correspond aux dotations versées par d'autres institutions publiques notamment l'Etat ou la Communauté de commune du Bassin Auterivain, mais aussi aux subventions obtenues. Ce chapitre est très fluctuant d'une année à l'autre notamment à cause des subventions qui sont liées aux projets d'investissement prévus sur l'année.

Evolution du chapitre 74 sur les 3 derniers budgets :



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2023:

- Acquisitions de divers matériels et mobiliers pour les Services Techniques, la Cantine, les Ecoles et la Mairie
- Aménagement du préfabriqué pour l'Ecole Maternelle suite à l'ouverture de la 6ème classe
- Travaux de création d'un bâtiment dédié à l'ALAE
- Lancement d'études énergétiques sur les bâtiments scolaire afin d'améliorer le confort d'usage
- Divers Travaux de Pluvial, d'Eclairage public et de Voirie dont l'aménagement d'une liaison douce liée à la suppression du passage à niveau n°11.

IMPOTS 2023

IMPOTS	TAUX 2022	TAUX 2023	PRODUIT
FONCIER BATI	48,89 %	49,87 %	1 441 243 €
FONCIER NON BATI	188,95 %	192,74 %	49 919,66 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Sans objet	15,29 %	17 336,41 €

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'avait pas de taux en 2022 car elle ne dépendait pas de la commune..

Les impôts ont connu une augmentation de 2 % cette année afin de répondre aux différentes envolées de prix , notamment l'électricité, le gaz, le carburant et les matériaux de construction. Ceci permet à la commune d'investir et de maintenir les services à la population tout en gardant un budget sain.



URBANISME

◇ TRAVAUX DE VOIRIE

En plus des informations déjà données pour les travaux de voirie 2023, il convient de mentionner la remise en état de la voie parallèle à la RD 820 (2x2 voies) pour une meilleure desserte des riverains.

Des portiques de gabarit ont pu être installés pour limiter le passage des gens malintentionnés qui trop souvent viennent jeter les déchets derrière le merlon.

Les travaux des trottoirs, avenue de Toulouse, commenceront le 24 juillet pour une durée de 4 semaines.

◇ ECLAIRAGE PUBLIC

La remise aux normes de l'éclairage du terrain de grand jeu au Ramier, avec pose de sources à diodes, doit se faire dès la fin de la saison de foot.

A l'issue de l'enquête qui vous a été adressée pour mettre en place l'extinction nocturne sur le Vernet d'une part et des modalités techniques que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) doit nous porter d'autre part, nous reviendrons vers vous pour le lancement du principe déjà en place sur beaucoup de communes.

Résultats du sondage :

Nombre de foyers interrogés : 1450 (environ)

Nombre de foyers exprimés : 335

Non : 85

Oui : 245

Indécis : 5

Toujours dans l'esprit de réduire les dépenses d'énergie pour l'éclairage quand celui-ci est en fonctionnement, il est aussi prévu de remplacer les lampes classiques par des LEDS sur les axes routiers encore équipés.



URBANISME

◇ PROJET RÉZO POUCE



Le Pays Sud Toulousain et le Conseil Départemental viennent de signer une convention de partenariat pour déployer le covoiturage et l'autostop au niveau local, de façon complémentaire aux services de transport en commun. Ce mode de déplacement sécurisé appelé 'Rézo Pouce' permet aux utilisateurs de se déplacer sur le territoire grâce à des conducteurs et des arrêts identifiés.

Des panneaux de signalisation ont été mis en place à proximité de l'arrêt de bus situé face aux 'Platanes' pour ce qui est de la direction Portet-sur-Garonne/ Toulouse et de l'arrêt de bus situé avenue de Labarthe pour la direction Muret.



CONVIVIALITÉ, MAITRE MOT DE L'EXPO

Lors de l'exposition Peintres Sculpteurs amateurs qui a eu lieu courant mai, nous avons été agréablement surpris par l'engouement et la belle fréquentation.

Les artistes ont aimé faire découvrir leur art et partager avec le public où adultes et enfants se sont retrouvés.

La diversité des œuvres exposées et les différentes techniques employées ont été très appréciées des visiteurs.

Cette richesse, à ne pas manquer, sera renouvelée l'an prochain.



RECENSEMENT DE LA POPULATION



La Mairie va recruter 6 agents recenseurs vacataires dans le cadre du recensement de la population pour la période du 18 janvier au 17 février 2024.

Un appel à candidature sera diffusé dernier trimestre 2023.



LA RUE N'EST PAS UNE DÉCHARGE PUBLIQUE !!!



Service Public.fr

L'abandon de déchets dans la rue

C'est **135€** d'amende à régler **dans les 45 jours**

Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).



CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ALAE

Conformément au marché et après signature des ordres de service aux entreprises, les travaux doivent démarrer la dernière semaine de ce mois de juillet. Le calendrier prévoit la fin des travaux et l'ouverture du bâtiment pour la rentrée scolaire de septembre 2024.





L'Age légal de recensement est de 16 ans et 16 ans et 3 mois.

En respectant ce délai, l'administré pourra s'inscrire en auto école avant 17 ans avec son certificat de recensement et

sera convoqué en JDC avant ses 18 ans. Il sera alors en règle vis-à-vis du service national (certificat de participation obligatoire pour la délivrance du permis de conduire).

Le Conseil Municipal se mobilise pour vous obtenir
les meilleurs prix et services
pour votre complémentaire Santé
et vos contrats Prévoyance
à titre personnel et/ou professionnel.

En tant que Partenaire, nous avons le plaisir de vous convier à une :

REUNION D'INFORMATION

Le 18 Septembre 2023 à partir de 17h30

A la salle des Fêtes de votre Commune

Les représentants AXA pour votre commune :

Madame Amandine VILLAIN

06 89 43 38 99 – amandine.villain.am@axa.fr

&

Monsieur Laurent LOUIS

06 26 97 65 40 – laurent.louis.am@axa.fr

Seront à votre entière disposition, afin de répondre à vos questionnements, vos attentes, et vous accompagner en vous apportant les meilleures solutions.



La commune adhère à l'Association Intercommunale pour la Formation Professionnelle.



L'AIFP a une mission de solidarité et peut vous aider à trouver une solution pour financer votre projet professionnel, votre permis B, votre formation de 1^{er} secours, votre BAFA, etc....

Vous êtes : Demandeur d'Emploi, Contractuel, Retraité ou en situation précaire, contactez :

Le mardi de 9 h à 12 h

07.57.58.05.48

aifp31190@gmail.com

facebook Asso Aifp

Les dossiers peuvent aussi être déposés à l'attention de Monique Duprat à la CCBA – ZI Lavigne – RD 820 31190 Auterive

Ou bien prenez rendez-vous auprès de votre CCAS

05 61 08 50 47

Tous les jours de 9 h à 12 h

Qu'est-ce que l'ASSURANCE SANTE POUR VOTRE COMMUNE



☐ Une complémentaire SANTE à un tarif avantageux qui préserve le pouvoir d'achat

☐ Une offre simple et modulable pour s'adapter à toutes les situations



☐ 3 niveaux de garanties **100% 125% 150%**

☐ Des modules afin de renforcer les garanties : Hospi, Optique-dentaire et Confort

☐ Vous serez couverts au meilleur prix, en ne payant que les garanties et services dont vous avez besoin



☐ L'accompagnement d'un conseiller de proximité

MANIFESTATIONS

Fête locale les 28, 29, 30 et 31 juillet 2023, Esplanade de la fête
Les Guinguettes du Vernet les 8 et 22 août de 18h à 23h en bord
d'Ariège

Vide grenier le 24 septembre sur l'Esplanade de la fête

Bourse aux vêtements le 1er octobre au Gymnase

- Don du Sang le 6 octobre à la salle des fêtes
- OCTOBRE ROSE le dimanche 8 octobre au Gymnase et en extérieur
- Concert NADAU le samedi 14 octobre au Gymnase

Bourse aux jouets le 5 novembre au Gymnase

Exposition ARLE le 25 novembre au Complexe de l'Oratoire

Soirée festive le 25 novembre au Gymnase

Marché de Noël le 10 décembre sur l'esplanade de la fête



Vivre Ensemble au Vernet



RAPPEL DES HORAIRES :

Du lundi au vendredi sauf jours fériés :

de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis :

de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés :

de 10h à 12h et de 16h à 18h

Conception : Mairie du Vernet

Directeur de publication : Serge DEMANGE, Maire

Commission communication : Viviane IMBERT, Marjorie BAROTTE,

Ludovik BAUTISTA, Joël DEMEILLERS,

Marie MONTEJO ROUGANIOU, Hezdine SOUADKI

Impression: Imprimerie CAZAUX